



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE D'EXPERTS POUR LA
COOPERATION INTERNATIONALE EN MATIERE D'EXAMEN

Troisième session

Genève, 15 au 17 avril 1975

PROJET D'ORDRE DU JOUR

préparé par le Bureau de l'Union

1. Ouverture de la session par le Président
2. Adoption de l'ordre du jour (voir le présent document)
3. Adoption du rapport de la deuxième session du Comité (document ICE/II/6)
4. Accord bilatéral type et projet de système multilatéral pour la coopération en matière d'examen des variétés (documents ICE/III/2 et ICE/III/7)
5. Liste d'espèces susceptibles de faire l'objet d'examens dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux (document ICE/III/3)
6. Propositions supplémentaires éventuelles concernant la coopération internationale en matière d'examen émanant d'organisations internationales non gouvernementales
7. Harmonisation des taxes (document ICE/III/4)
8. Elaboration d'une liste d'espèces pour les examens dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux
9. Etablissement du programme de la prochaine session
10. Harmonisation des formulaires de demandes et des questionnaires techniques (documents ICE/III/5 et ST/VI/2)
11. Harmonisation des rapports d'examen (document ST/VI/3)
12. Adoption du rapport de la présente session
13. Clôture de la session par le Président

Les points 1 à 6 de l'ordre du jour seront traités le mardi 15 avril 1975 (les points 1 à 3 de 9 h. 30 à 10 h. 00; les points 4 à 6 à partir de 10 h. 00, avec la participation des organisations internationales non gouvernementales invitées). Les points 7 à 9 de l'ordre du jour seront discutés le mercredi 16 avril 1975. Les points 10 et 11 de l'ordre du jour seront débattus le jeudi 17 avril 1975, au cours d'une réunion commune avec le Comité directeur technique. Les points 12 et 13 seront traités le 17 avril en fin de journée.

La session aura lieu au siège de l'UPOV (32, chemin des Colombettes à Genève, Suisse) et s'ouvrira le mardi 15 avril 1975 à 9 h. 30.